

**République Algérienne Démocratique et
Populaire**

Ministère de la Justice

Cour de Justice de Constantine

Présentation intitulé:

**LE CADRE JURIDIQUE DES
SUBSTANCE PSYCHOTROPES**

**Préparé par M. Chadi Abdeslem
Juge d'instruction
au Pôle pénal spécialisé de
Constantine**

Introduction:

Afin de lutter contre les effets dévastateurs de la consommation et du trafic des substances psychotropes, et dans le but de préserver la santé publique et la sécurité sociale, l'usage et le trafic illicite de ces substances ont été criminalisés comme stratégie préventive et dissuasive.

La question qui se pose alors :

Quel est le cadre juridique des substances psychotropes ?



Définition médicale des substances psychotropes:

Les **substances psychotropes** sont des substances chimiques qui agissent sur le système nerveux central, entraînant des modifications :

- **Cognitives** (humeur, pensée, conscience).
- **Comportementales** (stimulation ou inhibition).
- **Psychologiques et physiologiques** (mémoire, attention, réflexes).



Définition légale des substances psychotropes:

Toutes substances classées comme
psychotropes par loi.



L'article 2 de la loi n° 04-18 modifiée et complétée par la loi n° 23-05 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, stipule que:

on entend par **Substance psychotrope:**

Toute substance du tableau I, II, III ou IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et toute substance classée psychotrope au plan national

**Les Substances
psychotropes
sont:**

**Toute substance
classée **psychotrope**
par la
Convention de
1971 sur les
substances
psychotropes**

**Toute substance
classée **psychotrope**
au plan national**

Convention de 1971 sur les substances psychotropes:

Est un traité international des Nations Unies visant à contrôler les substances psychotropes ratifié par l'Algérie le 25 mai 1987.

Principales caractéristiques :

1- Objet : Réglementer la production, le commerce et l'usage des substances psychotropes.

2- Classification :

Tableau I : Substances à haut risque d'abus et sans usage médical reconnu.

Tableau II-IV : Substances à potentiel thérapeutique mais soumises à contrôle.

3- Obligations des États:

- Mettre en place des systèmes de licence pour la fabrication et la distribution.
- Limiter l'usage à des fins médicales et scientifiques.
- Coopérer contre le trafic illicite.

Les substances psychotropes au plan national:

le décret exécutif n° 24-112 du 13 mars 2024 fixant les conditions et les modalités de classification des stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs et sa mise à jour, stipule que :

1- La classification nationale des psychotropes et sa mise à jour sont effectuées, par **la commission nationale des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes** créée auprès du ministre chargé de la production pharmaceutique.

2- la classification nationale des substances psychotropes comprend les substances et les médicaments ayant des **propriétés psychotropes** à risque avéré d'abus, de pharmacodépendance et d'usage détourné (comme la Pregabaline et Tramadol...)

les infractions principales liées aux substances psychotropes en Algérie

la loi n° 04-18 modifiée et complétée par la loi n° 23-05 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes

● 1. Usage ou possession pour usage personnel (Article 12)

Sanction :

- Emprisonnement de 2 mois à 2 ans
- Amende de 20.000 à 50.000 DA
- Ou l'une des deux peines seulement.



● 2. Fourniture ou offre de substances psychotropes à des tiers pour usage personnel (Article 13)

Sanction :

- Emprisonnement de 2 à 10 ans
- Amende de 100.000 à 500.000 DA

Circonstances aggravantes :

- Peine doublée si la victime est un mineur, une personne handicapée, ou si cela se passe dans des établissements scolaires, hospitaliers ou sociaux.



● 3. Entrave aux agents chargés de constater les infractions (Article 14)

Sanction :

- Emprisonnement de 2 à 5 ans
- Amende de 100.000 à 200.000 DA

● 4. Facilitation de l'usage illicite de substances psychotropes (Article 15)

Sanction :

- Emprisonnement de 5 à 15 ans
 - Amende de 500.000 à 1.000.000 DA
- 

● 5. Prescription fictive ou délivrance irrégulière de substances psychotropes (Article 16)

Sanction :

- Emprisonnement de 2 à 10 ans
- Amende de 200.000 à 1.000.000 DA

● 6. Obtention de substances psychotropes par menace ou violence (Article 16 bis)

Sanction :

- Emprisonnement de 1 à 3 ans
 - Amende de 100.000 à 300.000 DA
- 

● 7. Promotion de l'usage de substances psychotropes (Article 16 bis 1)

Sanction :

- Emprisonnement de 5 à 10 ans
- Amende de 500.000 à 1.000.000 DA

Circonstances aggravantes :

- Jusqu'à 20 ans d'emprisonnement si mineurs ou établissements publics impliqués.



● 8. Production, fabrication, vente, distribution ou transport illicite (Article 17)

Sanction :

- Emprisonnement de 10 à 20 ans
- Amende de 5.000.000 à 50.000.000 DA

Circonstances aggravantes :

- Emprisonnement de 10 à 30 ans si l'auteur est un agent public dont la fonction a facilité la commission de l'infraction, un personnel de la santé, de la pharmacie ou de l'industrie pharmaceutique, ou d'un établissement spécialisé dans la cure de désintoxication, ou un membre d'une association activant dans le domaine de la prévention de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.
- Prison à perpétuité lorsqu'ils sont commis en bande criminelle organisée.

Conclusion:

En définitive, l'étude du cadre juridique des substances psychotropes en Algérie met en lumière la volonté du législateur de lutter fermement contre la prolifération de ces substances et les dangers qu'elles représentent pour la santé publique et la sécurité de la société.

Toutefois, l'efficacité de ce dispositif juridique dépend essentiellement de sa mise en œuvre rigoureuse sur le terrain, de la coordination entre les différents acteurs concernés (justice, santé, éducation, sécurité), ainsi que de l'adaptation continue aux nouvelles formes de consommation et de trafic.

Ainsi, la lutte contre les substances psychotropes ne peut se limiter à l'aspect répressif : elle exige une approche globale fondée sur la prévention, le traitement, la sensibilisation et la réinsertion, afin de préserver les individus et renforcer la résilience de la société face à ce fléau.

The background of the slide is a photograph of the Ministry of Justice building in Algiers. The building is a grand, classical-style structure with a portico supported by several white columns. Above the columns, a sign in Arabic reads 'وزارة العدل' (Ministry of Justice). The building has multiple levels of arched windows and doorways. The overall scene is brightly lit, suggesting daytime.

وزارة العدل

Présentation intitulé:

**LE CADRE JURIDIQUE DES SUBSTANCES
PSYCHOTROPES**

Merci pour votre aimable attention et suivi

**Préparé par M. Chadi Abdeslem
Juge d'instruction
au Pôle pénal spécialisé de
Constantine**

Avez-vous des questions ?

